



FICHE DE POSTE

Travailleur·euse social·e – Service d'Accompagnement à domicile Jeunes Majeurs (ex MNA)

Date de création : 12/03/2025

Date de modification :

Caractéristiques de l'emploi

Filière professionnelle	Emploi	Temps de travail	Points de responsabilité
Educative	Travailleur social	CDI Soit 17h30	Prime d'internat
Convention collective	Classification	Grille	Diplôme requis
CCNT 1966	Annexe 3	ES – ASS - CESF	DEES DEASS DECESF

Conditions de travail

Affectation	ADEFO	Dispositif MNA	Service AEDJM
Durée hebdomadaire du travail	17h30		
Contraintes horaires	Amplitude horaire 7h-22h30 selon planning prévisionnel Travail possible le samedi		
Astreintes	Non		
Spécificités du poste	Interventions sur les différents sites d'hébergement des jeunes accompagnés		
Remplacement			
Modalité de congés annuels	Validation par le-la chef-fe de service		

Positionnement du poste

Rattachement hiérarchique	Direction Chef-fe de service AEDJM
Encadrement	Stagiaires
Circuit d'information	Qui procure au salarié les informations nécessaires à l'accomplissement de son travail ?
	Direction Chef-fe de service AEDJM
	Réunions auquel participe le salarié :
	- Réunions de service, institutionnelles, associatives... - Toute autre réunion nécessaire à l'exercice de la fonction - Réunions et instances partenariales

Mission globale

Le Dispositif MNA fait partie du Pôle prévention, protection de l'enfance et soutien à la parentalité de l'ADEF0. Il accueille et accompagne les mineurs non accompagnés (M.N.A) pris en charge par l'aide sociale à l'enfance du département de la Côte d'Or dans leurs démarches administratives, pour leur insertion professionnelle, leur santé et leur préparation à la majorité. Ce dispositif regroupe 95 places d'hébergement dont 55 en mise à l'abri, 20 en accompagnement éducatif global et 20 en accompagnement éducatif à domicile des jeunes majeurs (AEDJM).

L'AEDJM s'adresse à de jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en tant que mineurs. La limite est de 21 ans avec la possibilité d'aller jusqu'à 22 ans et 6 mois pour les majeurs les plus vulnérables (dossier MDPH, tutelle, curatelle...). L'objectif est de permettre une transition réussie tout en consolidant les fragilités des bénéficiaires vers une solution adaptée à la situation du jeune majeur.

Sous la responsabilité du-de la chef-fe de service, le la travailleur-euse social-e est chargé de favoriser l'autonomie et l'accès aux droits communs pour une sortie du dispositif pour les jeunes majeurs suivis en AEDJM en cohérence avec la cellule MNA du Conseil départemental.

Missions spécifiques liées au service

Accompagner les jeunes majeurs au titre de l'aide sociale à l'enfance dans le cadre de l'AEDJM

- Assurer la référence éducative des jeunes en favorisant l'intervention à domicile
- Soutenir l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne dans le logement
- Porter la réalisation du projet du jeune de son accueil à la sortie du dispositif avec des actions concrètes vers :
 - La professionnalisation et insertion par l'activité économique,
 - L'accès au logement et « savoir habiter »,
 - La gestion budgétaire et administrative,
 - Les démarches spécifiques liées à la régularisation du droit au séjour,
 - Le parcours de soins et prise en compte de la santé,
 - L'accès aux droits et à la citoyenneté,
 - Le développement des activités de loisirs, culturelles et sportives.
- Réaliser les accompagnements nécessaires à la vie quotidienne et au projet de chaque jeune en référence
- Veiller à la coordination de toutes les interventions pour garantir la continuité de la prise en charge

- Assurer, en lien avec la cellule MNA du Conseil départemental l'accompagnement des jeunes dans les démarches liées à la régularisation au regard du droit au séjour

Implication dans la dynamique d'équipe et le fonctionnement du service :

- Elaborer les écrits professionnels qui rendent compte de l'évolution du jeune en adaptant le contenu selon le destinataire et les enjeux (sous couvert du/de la chef-fe de service) et garantir la mise à jour du dossier unique informatisé
- Se référer aux procédures internes et utiliser les outils de communication et d'information mis à disposition
- Utiliser les outils informatiques pour communiquer, rendre compte de son activité et développer des projets
- Participer à la veille juridique concernant les droits et devoirs de ces jeunes
- Rendre compte de son activité

Missions transversales :

- Contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des stagiaires
- Participer à des groupes de travail partenariaux et/ou départementaux
- Participation à l'astreinte hebdomadaire organisée au sein du service Intervenir sur l'ensemble du département en fonction des nécessités de service
- Participer au recueil des données d'activité Participer à la vie du service en prenant en charge des actions transverses d'organisation interne
- Contribuer à l'observation sociale

Compétences et savoirs-être requis

Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des connaissances sur le contexte national relatif aux Mineurs Non Accompagnés ainsi que la législation et la réglementation en matière de droit des étrangers • Maîtriser la législation et la réglementation dans le champ de la Protection de l'Enfance et du droit de la Famille, • Avoir des connaissances dans le domaine de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent et de son développement • Maîtriser les outils informatiques • Compétences rédactionnelles, de synthèse et d'expression • Permis B exigé
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de capacités d'organisation, de gestion et d'anticipation • Rigueur, sens de l'organisation • Réagir avec pertinence aux situations d'urgence et déterminer les priorités
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt pour l'accompagnement social et éducatif des jeunes majeurs • Qualités relationnelles d'écoute, d'entretien et capacités de communication, de médiation, de négociation • Être en capacité de distanciation et de prise de recul

Adaptation aux évolutions : les descriptifs de cette fiche de poste ne sont ni restrictifs, ni exhaustifs, et peuvent être modifiés à tout moment en fonction des besoins et de l'évolution du service.